

Provisoire

18 juillet 2011

Original: français

---

## Conseil économique et social

Session de fond de 2011

### Compte rendu analytique provisoire de la 22<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 8 juillet 2011, à 15 heures

*Président:* M. Kapambwe..... (Zambie)

## Sommaire

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème  
«La coopération régionale en tant qu'accélérateur du développement: exemples tirés  
des régions»

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail.  
Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du  
compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent  
document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème  
«La coopération régionale en tant qu'accélérateur du développement: exemples tirés  
des régions»**

**Le Président** rappelle que, dans la résolution 65/285 qu'elle vient d'adopter, l'Assemblée générale engage le Conseil économique et social et les commissions régionales à examiner les recommandations figurant dans le rapport du Président de l'Assemblée générale sur l'examen de l'application de sa résolution 61/16 sur le renforcement du Conseil économique et social (A/65/866), notamment celle adressée au Bureau du Conseil tendant à ce qu'il organise un dialogue sur la coopération régionale avec les commissions économiques régionales pendant le débat consacré aux questions de coordination, en commençant dès la session de fond de 2012 (par. 132, al. g, sous-alinéa iii). Le Président souligne l'opportunité du thème retenu pour le dialogue et ajoute que le rôle capital des commissions régionales dans la promotion de la croissance économique et du développement durables est de plus en plus reconnu dans les documents phares tels que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3) ou le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes (E/2011/15).

**M<sup>me</sup> Bárcena** (Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – CEPALC), intervenant en sa qualité de Coordinatrice des commissions régionales, dit que les commissions souhaitent exposer aux nouveaux groupements mis en place au niveau régional par les États membres du Conseil les moyens de renforcer les processus de développement dans le cadre des conférences mondiales à venir, notamment la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20). Elles souhaitent que les priorités recensées au niveau régional soient élargies au plan international et que les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales puissent se transmettre d'un pays à l'autre mais aussi d'une région à l'autre.

Appelant l'attention sur le rapport du Secrétaire général mentionné précédemment, M<sup>me</sup> Bárcena dit que les exposés vont porter sur les problèmes spécifiques qui y sont énoncés, notamment la croissance qui ne sert pas toujours la lutte contre la pauvreté, l'inégalité dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ou encore l'échéance de 2015 qui approche. Il importe de se préoccuper en priorité du chômage des jeunes, deux fois plus élevé que celui des adultes dans bien des régions, et en partie à l'origine des révoltes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

**M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit compter sur les commissions régionales pour contribuer au processus préparatoire du Sommet Rio+20, et salue leur participation à l'étude du Secrétariat sur le cadre institutionnel du développement durable. À la fois ancrées sur le terrain et en contact étroit avec le processus politique mondial, les commissions régionales jouissent d'un grand pouvoir rassembleur, de capacités d'analyse pluridisciplinaires et de moyens propres d'information et de sensibilisation. De plus, leur bonne utilisation des concepts, des mécanismes et des instruments est particulièrement instructive à tous les niveaux d'action. Au plan national, le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement conjuguent leurs efforts pour soutenir les pays en développement dans leurs activités préparatoires du Sommet Rio+20, mais les commissions régionales peuvent de leur côté veiller à ce que ces activités nationales nourrissent les processus régionaux prévus pour le Sommet.

**M<sup>me</sup> Heyzer** (Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique – CESAP) indique que son exposé s'appuie sur la récente Étude sur la

situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2011. La région de l'Asie et du Pacifique, qui affiche la meilleure croissance dans le monde (8,8 % en 2010 et 7,3 % attendus en 2011 pour les pays en développement de la région; 9 % pour la Chine et 8 % pour l'Inde), est un véritable pôle de croissance de l'économie mondiale avec le soutien qu'elle apporte à la reprise dans les autres régions. Cette croissance s'accompagne toutefois de risques et de difficultés.

En premier lieu, la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie risque, en 2011, de toucher surtout Singapour, les Philippines, l'Inde et la Thaïlande, et de plonger 42 millions de personnes dans la pauvreté en sus des 19 millions déjà touchés en 2010 (les plus exposés étant le Bangladesh, l'Inde, la République démocratique populaire lao et le Népal). Les initiatives régionales telles que la réserve de riz d'urgence instituée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est plus la Chine, le Japon et la République de Corée (ASEAN+3) et la banque alimentaire créée par l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) revêtent une grande importance dans un tel contexte. La deuxième difficulté relève de la grande exposition de la région à la volatilité des flux de capitaux. Les marchés des valeurs de la République de Corée, des Philippines et de la Thaïlande, par exemple, sont déjà aux sommets qu'ils avaient atteints avant la crise. Il y a donc lieu d'encourager les mesures de contrôle des mouvements de capitaux, préconisées par la CESAP, auxquelles il est de plus en plus recouru. Le troisième enjeu pour la région a trait au rééquilibrage de la croissance, qui consiste à stimuler la demande locale et régionale pour atténuer la baisse escomptée de la demande des pays développés. L'exploitation des très vastes possibilités de coopération économique régionale peut assurément y contribuer.

Il y a lieu de se féliciter de la croissance soutenue des échanges intrarégionaux, favorisés par la grande complémentarité au sein des sous-régions mais surtout entre sous-régions. De nombreux groupes sous-régionaux mis en place au fil des ans – ASEAN, ASACR, Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), Forum des îles du Pacifique, notamment –, offrent un cadre pour l'intégration économique régionale mais il faut renforcer ces initiatives et les mettre à profit pour créer un cadre régional plus vaste. Compte tenu de l'importance du transport pour les échanges commerciaux, la CESAP facilite la conclusion d'accords intergouvernementaux pour la mise en place de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et, prochainement, de ports secs reliant ces deux réseaux, en vue de doter la région d'un réseau logistique multimodal. La facilitation des échanges passe aussi par les systèmes nationaux de guichet unique, dont le bon fonctionnement requiert l'acceptation par les autorités des pays partenaires des données électroniques et des documents des autres pays. Enfin, la CESAP met actuellement en place, au-delà de la Multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai, du Fonds obligatoire asiatique et de l'Initiative pour le marché obligatoire asiatique, les éléments d'une véritable architecture financière régionale garante de la coopération financière qui permettrait notamment de combler les écarts en matière d'infrastructures, particulièrement marqués entre Singapour ou le Japon d'une part, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée de l'autre.

**M. Janneh** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique – CEA) fait part des résultats encourageants du continent africain dans le domaine économique, avec un taux de croissance moyen de près de 6 % depuis l'an 2000, et une résilience certaine face à la crise économique mondiale (croissance de +2,4 % en 2009, contre -2,2 % à l'échelle mondiale). Six des dix pays à plus forte croissance économique se trouvent en Afrique. Ces bons résultats sont pour partie imputables aux activités de coopération régionale visant à limiter les conflits et à améliorer la gouvernance (mécanisme africain d'évaluation par les pairs, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – NEPAD). Les caractéristiques du continent – 15 pays enclavés, 13 pays de moins de 40 000 kilomètres carrés, 32 pays dont le revenu par habitant est inférieur à 500 dollars, 39 pays de moins de 15 millions d'habitants, mais aussi un tracé arbitraire des frontières

hérité de l'ère coloniale, des coûts de transaction et de transport élevés ou encore des infrastructures physiques rudimentaires – rendent la coopération régionale impérative. Ramenée à une seule unité économique, l'Afrique représente un produit intérieur brut de 1 543 milliards de dollars des États-Unis, proche de celui du Brésil, sa population d'un milliard d'habitants la place au niveau de la Chine et de l'Inde, et elle abrite plus de 60 bassins fluviaux transfrontières et 90 % des réserves mondiales de platine, de palladium et de rhodium.

Par la mise en place d'institutions chargées de l'intégration régionale (Plan d'action de Lagos, Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine), l'Afrique élargit ses possibilités de développement. Sur le plan des infrastructures, les vastes projets tels que le barrage d'Inga, qui devrait pourvoir à 60 % des besoins du continent en énergie hydroélectrique, pâtissent de difficultés de financement, d'où la nécessité d'instaurer un partenariat entre gouvernements et banques privées. Les pays africains attendent aussi beaucoup des recommandations du Groupe de haut niveau du G-20 pour l'investissement dans les infrastructures. Les échanges commerciaux sont facilités par un projet pilote de poste frontière à «guichet unique» mené avec le soutien de la CEA au Zimbabwe, qui réduit le temps d'attente des camions de transport commercial de 5 à 1 jour, et des protocoles de libre circulation ont été conclus en particulier au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

En matière de coopération transfrontières, des pools énergétiques régionaux sont mis en place et l'on tend vers une gestion commune des bassins fluviaux (Autorité du bassin du Niger, notamment). Dans le domaine de l'éducation, diverses initiatives panafricaines sont menées, en particulier la mise en place d'une Université panafricaine et la Convention d'Arusha qui vise à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants sur le continent. Le secteur privé participe aussi activement, concluant des accords dans les domaines des communications, de l'aviation ou encore de la banque. Enfin, la coopération régionale a favorisé une plus grande participation de l'Afrique aux processus économiques mondiaux, le Centre africain pour la politique commerciale et son homologue pour les politiques climatiques étant exemplaires à cet égard.

**M<sup>me</sup> Bárcena** (Secrétaire exécutive de la CEPALC) fait observer que le commerce a été le moteur de la reprise économique de la région, grâce aux échanges avec les pays d'Asie et du Pacifique, en particulier la Chine. Pour les pays importateurs nets de produits de base, la hausse des prix a tendance à créer des pressions inflationnistes, à réduire la consommation alimentaire des plus pauvres, à provoquer des déséquilibres insoutenables des comptes courants, tandis que pour les pays exportateurs nets de produits de base, elle se traduit par un accroissement des entrées de capitaux et contribue à l'appréciation de la monnaie.

Pour ce qui est de la pauvreté, après la crise des années 1980, qualifiées de «décennie perdue», et les difficultés qui ont marqué les années 1990, d'importants progrès ont été accomplis depuis le début du nouveau millénaire, la pauvreté et l'extrême pauvreté ayant moins augmenté que prévu en 2009 et diminué en 2010.

Parmi les défis que la région doit relever, la Secrétaire exécutive appelle l'attention sur la nécessité de réviser les politiques macroéconomiques pour limiter la volatilité, stimuler la productivité et renforcer l'inclusion, ce qui suppose de consolider l'équilibre budgétaire à moyen terme et d'établir des régimes financiers plus propices à l'épargne nationale et à l'investissement. Il faut également allier innovation et productivité pour assurer une croissance durable et équitable. Les principaux obstacles rencontrés sont la lenteur des progrès en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, le caractère régressif des systèmes fiscaux, l'évolution des tendances démographiques, les inégalités entre les sexes, la vulnérabilité face aux changements climatiques, sans compter la nécessité

d'évoluer vers une économie à faible intensité de carbone, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'utiliser davantage les sources d'énergie renouvelables.

Pour relever ces défis, la coopération internationale et régionale est cruciale. À cet égard, la communauté internationale doit accroître l'aide publique au développement (APD), la distribuer avec plus d'efficacité et d'efficience grâce au renforcement des capacités institutionnelles et l'associer à des méthodes de financement novatrices et d'autres mécanismes de coopération, tels que les transferts de technologie pour assurer un développement durable. Sur le plan régional, coopération et intégration sont indispensables pour multiplier les échanges au sujet des questions transversales et faire mieux entendre la voix de la région dans les instances internationales, pour améliorer l'articulation des stratégies de développement sur les plans régional et national, ainsi que pour renforcer la coopération Sud-Sud et les programmes d'intégration sous-régionale.

Il convient également d'investir dans l'éducation et dans le capital humain de la région en s'appuyant sur la coopération régionale et les partenariats interrégionaux pour améliorer la qualité de l'enseignement, lutter contre les inégalités traditionnelles et émergentes et améliorer la gestion des dépenses sociales. La Secrétaire exécutive cite divers exemples de coopération et d'intégration régionale dans les domaines du commerce, de l'énergie et de l'infrastructure, notamment avec l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le Mercosur et d'autres entités régionales et internationales.

La notion de région à «revenu moyen» masque d'importantes inégalités en matière de pauvreté et de répartition des revenus, de développement institutionnel, d'épargne nationale, d'accès aux marchés financiers internationaux et de vulnérabilité. Il faut donc repenser l'application de ce critère aux fins de l'allocation des ressources provenant de l'APD.

**M. Kubiš** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe – CEE), insistant sur le caractère exceptionnel du niveau de coopération et d'intégration en Europe, estime raisonnable de penser que l'Union européenne englobera un jour l'ensemble des anciens pays à économie planifiée d'Europe du Sud-Est. Cette intégration n'est pas allée sans difficultés, comme en témoigne la crise qui touche l'union monétaire et l'euro. L'Association européenne de libre-échange (AELE) compte moins de membres que jadis mais demeure très dynamique, notamment pour ce qui est de faire bénéficier les pays en transition de son soutien et de son expertise. La Communauté d'États indépendants (CEI) est, elle aussi, de plus en plus tournée vers la coopération et la réintégration. Des réactions d'égoïsme national se font néanmoins sentir dans l'Union comme dans la CEI, qui devront donc tenter d'établir des arrangements institutionnels alliant coopération et autonomie.

Parmi les nombreuses raisons expliquant l'ampleur de la coopération en Europe, le Secrétaire exécutif cite des raisons historiques, le niveau de développement économique, le fait que l'Europe est constituée de pays relativement petits qui ont intérêt à unir leurs forces et l'effet démultiplicateur du succès.

Pour les anciens pays à économie planifiée d'Europe centrale et orientale, la perspective d'accéder à l'Union européenne a créé une dynamique de réformes politiques et économiques qui s'est traduite par une croissance économique accrue telle qu'on constate une convergence économique. La création, en 2008, du Conseil de coopération régionale, dont la CEE est membre fondateur, a renforcé encore la coopération.

Les activités normatives de la CEE ont joué un rôle important dans la promotion de l'intégration économique et de la coopération paneuropéenne et transatlantique en établissant un espace économique régional cohérent. Elles ont également contribué à l'intégration au sein de l'Union européenne.

S'agissant des efforts de coopération à l'échelle de la CEI, bien que la tendance soit au renforcement des souverainetés nationales et à la consultation politique plus qu'à l'intégration, divers événements récents sont le reflet d'une coopération et d'une intégration renforcées. Ainsi, le fonds de lutte contre les crises, créé en 2009 et doté de 10 milliards de dollars, est utilisé pour aider le Bélarus à surmonter la crise, tandis qu'un accord d'union douanière a été conclu entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Russie. La CEE et le secrétariat de cette nouvelle Union douanière ont signé en avril 2011 un mémorandum d'accord pour promouvoir la coopération économique et l'intégration en Europe, renforcer la coopération régionale et internationale en matière de réglementation, et faciliter les échanges commerciaux, notamment en s'appuyant sur le principe du guichet unique.

Dans les États sans littoral d'Asie centrale européenne, la nécessité de renforcer la coopération économique pour favoriser la croissance est particulièrement pressante. La CEE a acquis une expérience et des connaissances fort utiles pour répondre aux besoins de ces pays, parmi les plus pauvres de la CEE. Le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECAs), créé en 1998 et appuyé conjointement par la CEE et la CESAP, offre une tribune neutre pour débattre sous les auspices de l'ONU des questions stratégiques ayant trait à la coopération régionale.

**M<sup>me</sup> Khalaf** (Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – CESAO) rappelle que de nombreuses institutions panarabes ont été créées dans quasiment tous les domaines. Plus de 80 % de l'APD arabe est destinée à des pays arabes. Initialement axée sur l'infrastructure, elle s'étend désormais à l'agriculture, au développement social, à l'allégement de la dette, aux secours d'urgence et au renforcement des capacités. Le tourisme intra-arabe génère une part importante des revenus issus du tourisme dans certains pays, tels que la Jordanie (40 %), la Syrie (90%) et le Liban (43 %).

La Grande zone arabe de libre-échange et d'autres accords commerciaux régionaux ont eu des effets relativement peu notables sur le commerce intrarégional. Pour ce qui est du Conseil de coopération du Golfe, l'intégration accrue semble être le reflet des progrès accomplis sur la voie de l'harmonisation des normes dans certains domaines, notamment dans les marchés de facteurs et de produits. L'intégration et la coopération formelle entre gouvernements accusent encore une longueur de retard sur l'intégration informelle entre les populations, notamment s'agissant de la société civile, des syndicats et des activités culturelles.

Le monde arabe est en mutation rapide, et les événements qui secouent la région, que l'on a qualifiés de «printemps arabe», ouvrent des perspectives de renforcement de la coopération régionale. La plupart des soulèvements ont pour point de départ trois revendications fondamentales, à savoir davantage de liberté, le respect de la dignité et une plus grande justice sociale. Face à l'incertitude quant à la nature des régimes qui naîtront de ces soulèvements, l'ONU doit réfléchir au rôle qu'elle peut jouer et aux moyens de favoriser des transitions démocratiques, de tirer parti des partenariats en place et d'en mettre en place de nouveaux.

Les pays dans lesquels se déroulent ces événements peuvent être répartis en quatre catégories. La première est celle des pays tels que la Tunisie et l'Égypte, dans lesquels un soulèvement a provoqué le renversement d'un régime autoritaire, et où on s'efforce d'édifier une culture et des institutions démocratiques. La deuxième catégorie est celle des pays dans lesquels les dirigeants cherchent à rester au pouvoir et répondent aux revendications du peuple par la répression et la violence, provoquant des déplacements de populations et un afflux de réfugiés dans les pays voisins, ce qui a des répercussions sur l'ensemble de la région. La troisième catégorie est celle des pays tels que le Maroc, dans lesquels des changements sont négociés et l'État a commencé à mettre en œuvre de véritables réformes qui permettent d'avancer sur la voie de la démocratie, ou s'est engagé à le faire. La quatrième catégorie est celle des pays dans lesquels les autorités ont répondu à

la demande d'accroître les libertés en procédant à des transferts sociaux sous forme de subventions, d'augmentations de salaire et de création d'emplois. Le fait que les pays se répartissent ainsi en diverses catégories aura une incidence sur la coopération régionale car ils emprunteront des voies diverses – à court terme tout au moins – et rencontreront des difficultés également diverses. Les pays de la première catégorie font face à des défis de taille, notamment l'établissement d'un nouveau contrat social, la mise en place d'institutions démocratiques et le règlement du problème des forces contre-révolutionnaires. Les États qui connaissent des transitions violentes, quant à eux, font face à des crises humanitaires et devront reconstruire leurs infrastructures et édifier de nouvelles institutions, bien souvent en partant de rien.

La CESAO s'attend à ce qu'à long terme la coopération régionale s'intensifie à tous les niveaux. L'intégration régionale offre des perspectives très prometteuses aux pays de la région, notamment en raison de leurs complémentarités en matière d'énergie, de ressources en eau et de main-d'œuvre. Ces pays ont également un héritage culturel commun et, ayant des histoires sociopolitiques qui présentent des similarités, ils ont des problèmes communs auxquels il convient d'apporter des solutions communes ou similaires. La coopération régionale pourrait contribuer à combler un certain nombre de lacunes que présentent encore de nombreux États arabes, notamment l'inefficacité des institutions publiques, l'insuffisance des politiques sociales, en particulier de la protection sociale, la faible qualité du système éducatif et l'insuffisance du cadre réglementaire, qui fait obstacle à la circulation des capitaux et à l'investissement.

Face à ces problèmes, la CESAO estime qu'il convient d'aider les pays concernés à instaurer une plus grande transparence en matière économique, d'élaborer des programmes sociaux intégrés et de jeter les bases d'une société civile ouverte. Pour accompagner les pays de la région dans leur mutation, la CESAO s'efforce notamment de contribuer à créer des conditions plus propices aux affaires en remédiant à l'insuffisance des infrastructures, par exemple en aidant les pays membres à mettre en place des systèmes de transport et des réseaux électriques intégrés. Elle aide également les pays membres à atteindre les objectifs arrêtés sur le plan international en matière de développement et s'emploie à favoriser le développement social et la mise en place de réseaux du partage du savoir. En ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles, elle travaille à l'élaboration d'un cadre juridique relatif aux ressources en eau partagées, question extrêmement importante compte tenu de ce que 80 % des ressources de la région sont partagées entre deux pays ou plus. Dans le domaine du renforcement des institutions législatives, elle coopère avec des parlements de pays arabes et appuie les efforts de renforcement visant à accroître les capacités, notamment d'améliorer la législation relative aux femmes et d'élaborer des programmes en faveur des jeunes. Enfin, la CESAO aide les pays membres à se préparer à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui aura lieu en 2012. Enfin, dans le domaine de l'informatique, elle s'emploie à harmoniser la cyberlégalisation.

**M. Rosenthal** (Guatemala) dit qu'il se félicite du rôle joué par les commissions économiques régionales, lesquelles favorisent la prise en compte au niveau régional des questions mondiales tout en relayant aux organes internationaux des Nations Unies les préoccupations exprimées dans les régions. Le Guatemala apprécie au plus haut point l'action de la CEPALC et rappelle que celle-ci a joué un rôle historique dans la création du Marché commun centraméricain, qui représente aujourd'hui un tiers du commerce extérieur de la région. Il se félicite également des travaux effectués au cours de l'année écoulée sur la question de l'égalité et des moyens d'assurer non seulement le développement, mais un développement qui soit équitable, ce qui n'est pas toujours le cas en Amérique latine.

M. Rosenthal relève que la Secrétaire exécutive de la CEPALC a indiqué que l'économie latino-américaine connaissait une évolution relativement favorable. Or si cela

est exact si l'on considère les chiffres moyens, il n'en va pas de même si l'on examine de plus près la situation des deux sous-régions qui dépendent le plus économiquement de l'Amérique du Nord, à savoir l'Amérique centrale et les Caraïbes, raison pour laquelle ces régions fondent beaucoup d'espoir sur le développement de la coopération avec le reste de l'Amérique latine.

L'une des questions les plus importantes auxquelles fait face l'humanité aujourd'hui est celle des changements climatiques, dont les effets pourraient faire disparaître de la face du monde des régions latino-américaines entières. La CEPALC joue également un rôle important dans ce domaine en aidant les pays de la région à unir leurs efforts dans la perspective de la Conférence Rio+20.

Enfin, le Guatemala estime que la coopération interrégionale au sein de l'ONU est insuffisante. Les diverses régions ont beaucoup à apporter les unes aux autres, et il serait bon que les commissions régionales fassent davantage d'efforts pour favoriser la coopération entre elles.

**M. Nahid** (Bangladesh) se félicite du rôle joué par la CESAP dans la région Asie-Pacifique et de l'appui qu'elle apporte au Bangladesh dans ses efforts pour faire face à des crises multiples, notamment la crise économique mondiale, la crise alimentaire et la crise énergétique. Il est à espérer qu'elle continuera à travailler en collaboration étroite avec l'ensemble des pays de la région. À cet égard, le Bangladesh a plusieurs attentes. D'une part, il s'attend à ce que la CESAP donne suite à la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau (E/2011/L.28) et s'emploie à la mettre en œuvre. D'autre part, il souhaiterait que la CESAP joue un rôle moteur dans le suivi et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et qu'elle collabore étroitement à cette fin avec les gouvernements nationaux et des organes sous-régionaux tels que l'ASACR et l'ASEAN. Enfin, il estime que la CESAP doit jouer un rôle catalyseur dans les préparatifs de la Conférence Rio+20.

**M. Seck** (Sénégal), évoquant les nombreux partenariats proposés à l'Afrique et les diverses initiatives menées – Forum Chine-Afrique, Forum Inde-Afrique, Sommet Afrique-Union européenne, Sommet Afrique-Amérique du Sud, initiative «Partenariats pour la santé» de la Banque mondiale, notamment –, demande si la CEA a procédé à une évaluation de l'incidence de ces multiples projets sur l'intégration sous-régionale. Il craint que ces initiatives ne soient trop nombreuses et souhaiterait savoir si la CEA, les institutions financières interafricaines et le NEPAD coordonnent leur action en vue de tirer parti des possibilités qu'elles offrent sur le plan du renforcement de la coopération interafricaine.

**M. Birichevskiy** (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie accorde une grande importance aux activités des commissions régionales, qui ont un rôle catalyseur dans les processus d'intégration régionale et permettent la mise en œuvre des accords conclus à l'échelle mondiale. Leur action est essentielle pour assurer non seulement la prospérité, mais la paix, la sécurité et la stabilité politique. La Fédération de Russie se félicite des liens étroits entre la CEE, la CESAP et les principales structures d'intégration dans l'espace postsoviétique – union douanière entre la Fédération de Russie, le Bélarus et le Kazakhstan, Communauté eurasiatique et Communauté économique eurasienne (CEEAE) –, ainsi que des programmes de coopération mis en place par la CEE et la CESAP pour développer les infrastructures.

La Fédération de Russie accorde également une grande importance au renforcement des relations intergouvernementales dans le domaine de l'énergie. Elle estime qu'il importe en particulier de renforcer la coopération visant à assurer la sécurité énergétique dans la région Asie-Pacifique et de poursuivre le dialogue sur la sécurité énergétique dans la région de la CEE.



La Fédération de Russie ne ménagera aucun effort pour renforcer les activités des commissions économiques régionales et continuera de leur apporter un soutien financier. À ce sujet, elle souligne qu'il importe, compte tenu des tâches dont sont chargées ces commissions et des objectifs ambitieux qui ont été fixés, qu'elles soient dotées de ressources humaines et financières suffisantes. Il importera, lors de l'établissement du budget pour 2012-2013, d'évaluer objectivement l'efficacité de l'action menée par ces commissions et de tenir compte de l'importance d'assurer un développement régional soutenu.

**M. Oyarce** (Chili) dit que les commissions régionales permettent de renforcer non seulement l'architecture économique des régions, mais aussi leur architecture socioéconomique, contribuant ainsi au renforcement de la démocratie et des institutions politiques. En outre, ces commissions favorisent la prise en compte sur le plan international des particularités et des préoccupations régionales.

La coopération régionale est essentielle au renforcement des activités de l'Organisation des Nations Unies consacrées au développement. Si le Chili est conscient des restrictions budgétaires auxquelles l'ONU est actuellement soumise, il estime qu'il importe d'éviter un affaiblissement excessif de ces activités, qui sont indispensables pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité. En ce qui concerne plus particulièrement l'Amérique latine, la CEPALC a contribué à donner un nouvel élan à la dynamique d'intégration régionale qui y est à l'œuvre. M. Oyarce souhaiterait, à cet égard, avoir des précisions sur la coopération croissante entretenue par la CEPALC avec le système interaméricain, notamment en matière d'environnement.

Le Chili estime qu'il conviendra, dans l'avenir, de se pencher plus particulièrement sur deux questions, à savoir les moyens de mieux coordonner l'action des diverses commissions régionales et les moyens de renforcer la coopération au sein de l'Amérique latine, notamment dans le cadre du système interaméricain, en évitant les doubles emplois.

**M. Wannamethee** (Thaïlande) dit qu'il n'est pas facile pour la CESAP de répondre à toutes les attentes dans la région Asie-Pacifique, qui n'est pas homogène sur le plan du développement et fait face à de multiples difficultés – crise économique, insécurité alimentaire, crise énergétique, problèmes sanitaires, effets des changements climatiques et conséquences de catastrophes naturelles, notamment. La CESAP s'emploie néanmoins inlassablement à renforcer la collaboration entre les pays de la région et met en œuvre de nombreuses initiatives louables visant à la rendre plus dynamique et mieux à même de répondre aux besoins des États membres. M. Wannamethee signale à cet égard que la soixante-septième session de la CESAP, qui s'est tenue récemment, avait pour thème la protection sociale et qu'elle a permis de jeter les bases de l'action qu'il convient de mener dans ce domaine.

La Thaïlande a toujours mis l'homme au centre de ses politiques de développement économique. Elle continuera de renforcer son partenariat avec la CESAP et avec la communauté internationale, ainsi qu'à promouvoir le partage des savoirs et des données d'expérience dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de la pêche en vue d'améliorer le bien-être des populations dans la région.

**M<sup>me</sup> Nemroff** (États-Unis d'Amérique) dit qu'elle a pris note avec grand intérêt des observations de la Secrétaire exécutive de la CESAO sur les événements dans la région de l'Asie occidentale, et sur le défi que posera pour la CESAO la fourniture d'un appui à des pays qui, dans bien des cas, devront édifier des institutions en partant de rien. Elle estime qu'il peut en être dit autant de la CEA, la création d'un nouvel État africain, le Sud-Soudan, faisant également naître de nouveaux enjeux et de nouvelles possibilités. M<sup>me</sup> Nemroff souhaiterait, à ce sujet, que les secrétaires exécutifs de la CESAO et de la CEA donnent des

précisions sur leur planification stratégique en ce qui a trait à ces nouveaux défis qui se posent.

**M<sup>me</sup> Kage** (Allemagne) dit que l'Assemblée générale a débattu, la semaine précédente, de la question de la gouvernance mondiale, et qu'il est ressorti des échanges que dans un monde multipolaire, la coopération régionale a un rôle important à jouer. Elle souhaiterait, à ce sujet, savoir quel rôle les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales estiment que les organisations régionales seront appelées à jouer dans la gouvernance mondiale au cours des dix années à venir.

**M<sup>me</sup> Ndong-Jatta** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – UNESCO) souhaiterait des précisions du Secrétaire exécutif de la CEA sur les raisons pour lesquelles les pays africains ne parviennent pas à créer une union monétaire étant donné le potentiel qui existe à cet égard; sur la pertinence de stratégies intersectorielles, que la CEA est particulièrement bien placée pour promouvoir – au niveau des ministres de l'éducation, de la santé, ou des finances par exemple – en tant que mode d'organisation de la coopération régionale en Afrique; sur les initiatives qui pourraient être prises pour tenir compte du point de vue de la jeunesse africaine concernant des sujets comme la justice sociale et l'insertion des jeunes dans la société.

**M<sup>me</sup> Heyzer** (Secrétaire exécutive de la CESAP), répondant aux questions posées au cours du débat, indique que la CESAP a organisé des consultations au niveau de sa région pour préparer la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA; le résultat de ces consultations a été pris en compte dans le document final de la Conférence et la CESAP entend jouer un rôle actif dans les activités de suivi de la Conférence. L'objectif convenu de diviser par deux le nombre de PMA dans les dix prochaines années sera probablement atteint pour l'Asie.

La CESAP jouera un rôle de catalyseur dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20), en organisant à Séoul une réunion préparatoire qui sera ouverte à des représentants de la société civile et des gouvernements. M<sup>me</sup> Heyzer remercie la Thaïlande pour son rôle au niveau régional, notamment lors de sa présidence de l'ASEAN – ce pays a coopéré étroitement avec la CESAP pour promouvoir le projet sur la connectivité, qui est désormais en bonne voie – ainsi que pour son appui au Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes du tsunami, qui devrait être converti en fonds multirisques pour les situations de catastrophe naturelle et la préparation aux catastrophes. La question de la résilience est au cœur des préoccupations de la CESAP, dont la dernière session annuelle (19-25 mai 2011) a eu pour thème la mise en place d'une protection sociale de base pour les plus vulnérables afin de les protéger des conséquences des crises.

M<sup>me</sup> Heyzer remercie la Fédération de Russie pour la contribution très utile qu'elle apporte à la CESAP dans le cadre des activités sur la sécurité routière et la sécurité énergétique, notamment. Répondant à la délégation guatémaltèque sur la question de la coopération interrégionale, elle précise que la CEPALC et la CESAP ont entamé des discussions pour étudier la possibilité d'une coopération plus étroite concernant les pays situés de part et d'autre de la ceinture du Pacifique. L'idée a été approuvée par les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN et les discussions doivent se poursuivre lors d'une prochaine réunion en Argentine. La question du rôle des organisations régionales dans la gouvernance mondiale est centrale pour la CESAP, en raison du déplacement du pouvoir économique vers l'Asie; bon nombre de pays asiatiques demandent à être mieux représentés, non seulement au G-20 mais aussi dans les instances du FMI. La CESAP s'emploie également à renforcer la participation de pays non membres du G-20 aux réunions de cette instance afin d'accroître leur poids dans les décisions prises.

**M<sup>me</sup> Khalaf** (Secrétaire exécutive de la CESAO), répondant à la délégation des États-Unis, distingue deux catégories de pays. La première concerne des pays sans culture démocratique véritable dont les institutions sont faibles ou presque inexistantes. C'est le cas notamment de la Libye, dont pratiquement tout l'appareil d'État repose sur des comités populaires, dont la banque centrale et le ministère des finances sont faibles, et dont l'armée est une coalition de tribus. Ce n'est pas un pays membre de la CESAO. Face à la situation libyenne, le système des Nations Unies concentre son action à l'heure actuelle sur l'assistance humanitaire, les questions liées au règlement politique et les atteintes aux droits de l'homme. L'autre catégorie concerne des pays comme la Tunisie et l'Égypte, dont les institutions – banque centrale, ministère des finances, armée – fonctionnent, et où il existe aussi dans une certaine mesure de bonnes instances régulatrices, mais qui sont dépourvus d'institutions démocratiques. La priorité de la CESAO pour ces pays est de contribuer à la mise en place d'une culture démocratique. Elle s'emploie notamment dans le domaine du renforcement des capacités auprès des jeunes pour les aider à prendre part à la période de transition. La CESAO collabore également avec les autres commissions régionales pour tirer parti de l'expérience de leurs membres sur des questions comme la transition démocratique, la réconciliation nationale, la subordination de l'armée au pouvoir civil dans un régime démocratique, la place de la religion dans les États naissants, etc. Cette collaboration prend notamment la forme de contributions d'experts et d'ateliers. Il faut souligner que la transition démocratique est un processus très délicat qui prendra du temps, quatre ou cinq ans dans le meilleur des cas.

Sur le plan économique, les difficultés rencontrées par ces pays à court terme sont sérieuses. À plus long terme, il est généralement admis que la transparence et la participation peuvent ajouter au moins un demi-point de croissance annuelle aux prévisions historiques. Mais dans ce domaine également, on rencontre beaucoup d'interrogations de la part des populations, notamment sur la pertinence du modèle économique libéral, celui-ci étant associé à la corruption des régimes précédents et aux difficultés économiques vécues sous ces régimes, la question étant de savoir si le problème tient plutôt au modèle lui-même, ou à la manière dont il a été appliqué.

**M. Janneh** (Secrétaire exécutif de la CEA) indique en réponse à une question de la délégation sénégalaise que les initiatives de coopération en Afrique de pays comme la Chine, les États-Unis ou l'Inde, si elles étaient peu coordonnées au départ, le sont maintenant davantage, par l'intermédiaire notamment de l'Union africaine. La CEA vient de parachever un projet avec l'Inde portant sur des sujets comme l'éducation, l'agriculture et les infrastructures. Répondant à la représentante des États-Unis, M. Janneh précise que la CEA a déjà engagé des discussions avec les futures autorités du Sud-Soudan, qui deviendra le 9 juillet 2011 le cinquante-quatrième État africain, sur des sujets comme la consolidation des institutions et la gestion de l'espace aérien pour l'aviation civile. Le rôle de la CEA consistera à assurer un appui aux autorités du pays ou à leur indiquer où trouver cet appui si elle n'est pas compétente.

La CEA a pris acte de la volonté croissante des pays africains d'être associés aux processus mondiaux afin notamment de contribuer à la rationalisation de l'architecture financière internationale et de participer à des institutions comme le G-20, où leur voix est désormais prise en compte, grâce à l'intégration croissante du continent africain. L'Afrique est également représentée dans les négociations relatives aux changements climatiques par l'intermédiaire d'un groupe de 10 chefs d'État avec lequel la CEA collabore pour établir la position de l'Afrique sur diverses questions liées aux changements climatiques.

M. Janneh répond à la représentante de l'UNESCO que la question complexe d'une union monétaire est traitée pour l'instant au niveau sous-régional, où les pays examinent les questions de convergence. Parallèlement, des institutions sont examinées au niveau continental en vue de faciliter la coopération monétaire; une banque centrale africaine qui

aurait son siège au Nigéria est ainsi en projet. Sur la coopération intersectorielle, des réunions ont été organisées, par exemple, entre ministres des finances et de la santé à propos du financement du secteur de la santé dans le cadre de la réunion ministérielle annuelle de la CEA, d'autres réunions étant prévues. Une réunion des ministres de l'environnement et de l'économie sur les thèmes de l'économie verte et de la croissance verte doit aussi être organisée dans l'optique de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). La CEA organise régulièrement des initiatives consacrées à la jeunesse et consulte celle-ci pour comprendre ses attentes et l'associer à ses stratégies. Une réflexion est également menée au niveau des cinq commissions régionales sur la façon de prendre en compte le point de vue de la jeunesse dans le développement socioéconomique.

**M. Kubiš** (Secrétaire exécutif de la CEE), sur la question de savoir comment le développement de certains types d'activités au niveau des différentes régions pourrait être accéléré afin de pouvoir servir à certains processus mondiaux, indique que certaines activités de la CEE s'inscrivent déjà dans cette démarche. À titre d'exemple, la Convention des Nations Unies sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) résulte directement de l'application du dixième principe de la Déclaration de Rio. Cet instrument inspire beaucoup d'autres régions et la Conférence des Parties à la Convention d'Aarhus a décidé d'en ouvrir la participation à des pays non membres de la CEE. De même, la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) est le seul instrument international valable juridiquement sur la question. Certains pays non membres de la CEE utilisent déjà certaines approches et certains principes de la Convention dans leur coopération bilatérale en matière de gestion des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.

En ce qui concerne la coopération interrégionale, les cinq commissions régionales ont notamment adopté une stratégie commune sur la facilitation du commerce et travaillent à un projet commun de renforcement des capacités au titre du Compte des Nations Unies pour le développement, portant sur les dix prochaines années et visant à promouvoir l'accès des pays en développement et des pays en transition aux chaînes d'approvisionnement mondiales par la réduction des obstacles au commerce. Une conférence commune des commissions régionales est également prévue en décembre 2011 sur le thème de la transformation du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement mondiales au cours des dix prochaines années. Par ailleurs, la coopération interministérielle au niveau des commissions régionales est déjà une réalité. Au niveau de la CEE, il existe un processus sur l'environnement et la santé en Europe, que ses membres ont décidé de doter d'un organe directeur qui s'est réuni pour la première fois au niveau ministériel il y a peu de temps.

**M<sup>me</sup> Bárcena** (Secrétaire exécutive de la CEPALC) indique que les contributions des commissions régionales à la réflexion menée au niveau mondial sur les grands problèmes contemporains sont multiples. Une réflexion commune doit être menée sur la définition de stratégies pour la transition vers un nouveau modèle en remplacement du modèle actuel, qui concentre les richesses et favorise à l'excès la consommation et l'exploitation des ressources naturelles. Les activités des commissions régionales concernant l'énergie, l'eau ou les questions liées à la terre apportent des éléments utiles à la gestion de processus très complexes au niveau mondial, notamment dans le domaine des changements climatiques, et permettent de relayer les solutions trouvées à certains problèmes au niveau national.

M<sup>me</sup> Bárcena souscrit à l'idée de droits minima garantis évoquée par le Chili; l'ONU étant une organisation «fondée sur les droits», il lui appartient de garantir aux habitants de la planète l'exercice des droits fondamentaux dans des domaines comme la santé,

l'éducation et l'alimentation. Sur la manière dont la coopération régionale peut contribuer au modèle de gouvernance mondiale, le modèle de gouvernance que la CEPALC s'efforce de promouvoir au niveau régional avec ses différents partenaires régionaux, notamment le Marché commun du Sud (Mercosur), l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) et le Système d'intégration centraméricaine, est celui d'une coopération véritablement multilatérale et beaucoup plus équitable qui permette de mieux affronter collectivement les problèmes du moment, comme cela est déjà fait avec succès en Europe notamment.

La CEPALC coopère régulièrement à des projets de développement interaméricains concrets, en particulier sur la question des infrastructures, pour tenter de remédier à des problèmes régionaux comme le fait que 40 millions de personnes n'ont pas accès à l'électricité en Amérique latine. Pour l'Amérique centrale, qui connaît un grave problème de sécurité humaine en raison de sa vulnérabilité aux aléas climatiques, au trafic de drogues et à la violence, la CEPALC a coopéré avec El Salvador et avec les États-Unis, qui ont annoncé un fonds de 400 millions de dollars des États-Unis pour la sous-région. Elle défend également l'idée d'un impôt sur le patrimoine, qui n'existe pas dans beaucoup de pays de la sous-région, dans la mesure où les contribuables susceptibles d'acquitter un tel impôt ont tout à gagner eux aussi à une meilleure sécurité pour développer l'activité économique.

*La séance est levée à 17 h 55.*